



Décembre
2025

Techniciens, Employés, Cadres
S3i
www.s3i-france.com

Intégration, Infogérance, et Ingénierie Conseil
**SYNDICAT NATIONAL DES
SALARIÉS DU NUMÉRIQUE**

Une équipe à vos côtés, pour vous défendre



www.s3i.fr

www.s3i.fr

AFMTELETHON
INNOVER POUR GUERIR

La Newsletter Mensuelle du Syndicat Autonome & Indépendant S3i

Quelques résultats de l'enquête S3i : un petit pas pour S3i, un grand pas pour les salariés du groupe (Partie 1 – La suite en Janvier 2026)

S3i a organisé une grande enquête auprès des salariés I2S, SSG, ... Vous avez été nombreux à répondre aux différentes questions mais aussi nous apporter votre point de vue sur des thématiques comme le télétravail, votre mission, vos rapports avec vos élus, les communications syndicales, les avantages de votre CSE, ...

Dans certains cas, vos réponses ont confirmé nos impressions. Mais vous avez fait également des propositions très intéressantes. Nous allons vous partager les premiers chiffres et retours.

Une petite majorité a déclaré avoir eu un ordre de mission au moment de démarrer la mission ou quelques semaines après. Nous vous rappelons qu'avoir un Ordre de Mission est un préalable au démarrage d'une mission. Certains d'entre vous, estimant être depuis trop longtemps sur leur mission, nous ont indiqué vouloir en changer (25%) mais pour une grande majorité, le déroulement de leur mission se passe plutôt bien.

Les personnes (essentiellement CADRES) qui ont répondu à notre enquête sont des salariés SSG, I2S et Galitt avec une répartition assez uniforme par rapport aux effectifs du groupe. Idem sur la répartition H/F.

La majorité des personnes ayant répondu ont moins de 35 ans et une ancienneté comprise entre 4 et 10 ans.

Parlons : Mission

En revanche, beaucoup se plaignent :

- Que leurs heures sup. ne sont pas toujours payées (majoritairement chez SSG).
- D'avoir du mal à trouver une place suite au Flexoffice et que leur environnement de travail est trop bruyant.
- D'avoir des difficultés à sécuriser leurs affaires personnelles dans les armoires.

Sur la distance entre le domicile et le travail, une grande majorité habite à moins de 20 Kms avec au maximum 1 heure de trajet. Vos frais de transport sont en grande partie pris en charge partiellement par l'entreprise. **Nous constatons qu'une grande partie ne pense pas à déclarer ses frais de transport. Nous vous rappelons que l'entreprise peut prendre en charge 50% de votre abonnement de transports en commun. Pensez-y !**

Relation avec vos managers et CRH

C'est un point essentiel dans la relation manager/managé, l'évolution et le bien-être du salarié dans l'entreprise. Entre SSG et I2S, deux tendances. Il semble que la relation est plus importante tout au long de l'année chez SSG contrairement à I2S. En revanche, pour les CRH, vous déclarez bien qu'il y a eu un entretien avant et après, avec la possibilité d'échanger sur votre CRH.

Promotions/Augmentations et Évolution de poste

Sujet extrêmement sensible. Vous êtes majoritairement à avoir été augmenté cette année ou l'année dernière, que vous ayez performé ou pas. Vous êtes près de 30% à nous dire que vous n'avez pas été augmentés depuis 3 ou 5 ans.

En termes de promotion, c'est plus tendu. Une très grande majorité de salariés ont répondu qu'ils n'avaient pas eu de promotion depuis 3 ans et plus, que ce soit chez I2S, SSG ou Galitt.

Quant à votre évolution de poste/mission, SSG est mieux loti qu'I2S. Même si une majorité déclare chez SSG changer de poste régulièrement (47%) , chez I2S c'est seulement 30%. Conserver les « talents » dans l'entreprise passe par le fait qu'ils trouvent un sens à leur job, qu'ils puissent s'épanouir au lieu de rester sur leur mission sans vision claire d'évolution. **S3i rappelle à la direction l'importance de ce point qui doit être amélioré.**

Télétravail : indemnités, nbre de jours, ...

La majorité a 2 jours de télétravail. Par contre, une grande majorité d'entre vous (SSG, I2S et Galitt) estime que la société pourrait mieux faire en termes d'indemnité, de modalité (autre répartition des jours de télétravail, augmentation du nombre de jours). **S3i** demande à la direction de prendre en compte ces demandes pour faire évoluer l'accord d'UES.

Retrouvez l'ensemble des chiffres détaillés sur notre site Internet.
[Lien ici](#)



Ne loupez pas le mois prochain : nous aborderons les activités des CSE, vos propositions d'amélioration, vos relations avec vos représentants du personnel.



Décembre
2025

Techniciens, Employés, Cadres
S3i

www.s3i-france.com

Une équipe à vos côtés, pour vous défendre

Intégration, Infogérance, et Ingénierie Conseil
**SYNDICAT NATIONAL DES
SALARIÉS DU NUMÉRIQUE**



www.s3i.fr

www.s3i.fr



**La Newsletter Mensuelle du Syndicat Autonome
& Indépendant S3i**

Informations importantes

Note sur la prise de congés 2026 :

La direction a présenté en CSE, comme toutes les années, sa note de recommandation de prise de jours de congés pour l'année 2026.

Comme chaque année, nous vous rappelons que cette note est une recommandation, non une obligation.

Votre seule obligation est de poser 2 semaines de congés **consécutifs** entre le 1^{er} Mai et le 30 Octobre.

CSE I2S - Chèques Noël adulte 2025 : passage de 130 à 165€

Sous l'impulsion de **S3i** et après consensus général, le CSE I2S a validé l'augmentation de 35€ supplémentaires des chèques Noël. Toujours 100€ chez SSG. C'est une grande 1^{ère} de rallonger le chèque Noël.

Note sur l'augmentation de la mutuelle :

Compte tenu des remboursements que les mutuelles doivent effectuer, le secteur a choisi d'augmenter drastiquement leur coût.

Concernant Sopra Steria, l'impact mensuel serait de 25 cts pour des salariés en Tranche A, 83 cts pour les Tranches B et 2,5€ pour les Tranches C.

Chez I2S et SSG, **S3i** a été consulté et a voté favorable lors de l'information consultation.

Les autres syndicats ont voté soit abstention, soit défavorable. On leur rappelle que pour certaines mutuelles, le coût peut être de 170€ mensuel pour les mêmes prestations.

Il était important d'éviter que l'entreprise cherche une autre mutuelle avec des garanties plus basses.

NEGOCIATION PERECO I2S

Une nouvelle réunion dans le cadre des négociations sur le PERECO s'est tenue le 08 décembre. Nos revendications ont été les suivantes : ([lien](#))



- Abondement sur :
 - o versement volontaire.
 - o versement de la participation.
 - o versement de l'intéressement.
- Mise en place d'une commission de suivi et moyens alloués.
- Mise en place sur F2F d'un portail dédié au PERECO.

CRH de fin d'année / Est-ce la fin des augmentations au mérite ?

Les bruits de couloir indiquent que le CRH en cours pour les augmentations de janvier 2026, aurait une sélectivité de 25% et une enveloppe d'augmentation de la Masse Salariale inférieure à 2%. De même, les parts variables pour les résultats 2025 ne seraient servies qu'à 30% max. en moyenne.

S3i demande à la direction d'avoir un discours cohérent à destination de tous les managers, avec celui formulé en CSE, en leur indiquant officiellement « *Qu'il n'y a pas, à date, de directive de la Direction de limitation des augmentations de salaire et des parts variables* ».

S3i demande en conséquence, que chaque salarié ayant rempli ses objectifs, soit récompensé !



<https://www.afm-telethon.fr/fr>

Chaque don compte.

En participant au Téléthon, vous offrez bien plus qu'une simple contribution : vous donnez de l'espoir, de la force et des moyens concrets à la recherche pour lutter contre les maladies rares. Ensemble, nous pouvons changer des vies, soutenir les familles et faire avancer des projets qui n'existeraient pas sans vous. Même un petit geste peut faire une grande différence.



Mobilisons-nous, donnons, et faisons battre plus fort la solidarité !

Faites comme S3i, donnez pour la recherche.



Décembre
2025

S3i
www.s3i-france.com

Techniciens, Employés, Cadres
Intégration, Infogérance, et Ingénierie Conseil
Une équipe à vos côtés, pour vous défendre

SYNDICAT NATIONAL DES
SALARIÉS DU NUMÉRIQUE



www.s3i.fr

www.s3i.fr



La Newsletter Mensuelle du Syndicat Autonome
& Indépendant S3i

Petit rappel de la Cour de cassation au trésorier du CSE SSG sur la restriction d'accès aux documents

Tous les membres du CE ou CSE doivent avoir égal accès aux archives et aux documents administratifs et comptables du comité. Le juge des référés ne peut pas en limiter l'accès.

La Cour de cassation rappelle le principe d'égal accès de tous les membres du comité (ou CSE) et apporte une nouvelle précision inédite dans son arrêt du 7 novembre 2018, n° 17-23.157 : ce n'est pas au juge de régler cette question, mais seulement au règlement intérieur de l'instance.

Mais attention, "tous les membres du comité d'entreprise doivent avoir égal accès aux archives et aux documents administratifs et comptables dudit comité", ajoute la Cour de Cassation. L'éventuelle restriction de l'accès aux documents du comité d'entreprise (ou CSE) ne pourra donc pas être décidée par les élus majoritaires au détriment des minoritaires. **La règle devra s'imposer à tous, dans les mêmes conditions.**

Quand la CGT n'aime pas la vérité sur ses détracteurs, et pourtant ...

Elle n'aime pas que l'on affiche des vérités la concernant alors qu'ils ne cessent de donner des leçons :

- Un rapport décrit une conception autoritaire et rétrograde du travail au siège de la CGT : [lien ici](#)*
 - 21 Millions d'argent public : [lien ici](#)* (page 41/56 du rapport).
 - Harcèlement sexuel : [lien ici](#)*
Il s'agirait même d'agression sexuelle.
 - Détournement de fonds : [lien ici](#)*
 - Porte-Parole d'un mouvement politique antisémite.
- Selon le Nouvel Obs, cela ne fait plus de doutes ([lien](#)*), il y a bien un antisémitisme de la part de LFI. Quant aux liens entre la CGT et ce mouvement politique, il n'y a qu'à constater la position de ce syndicat lors de la dernière élection législative en 2024.
- Abus de biens sociaux : [lien ici](#)*

* : sources sur les différents sites internet engageant leur responsabilités réciproques.



Dit papé, je
comprends toujours
rien à ce CSE.

« C'est normal tu
poses toujours des
questions à la c... !!!

Une brève :
« Le malheur a cela de bon qu'il nous
apprend à connaître nos vrais amis ».

Honoré de Balzac



Ils sont tellement prévisibles.... Même à
Noël c'est la m...



Décembre 2025

S3i
www.s3i-france.com

Techniciens, Employés, Cadres
Intégration, Infogérance, et Ingénierie Conseil
Une équipe à vos côtés, pour vous défendre

SYNDICAT NATIONAL DES SALARIÉS DU NUMÉRIQUE



www.s3i.fr

AFMTELETHON
INNOVER POUR GUERIR

83 504 259 €

collectés pour le Téléthon 2025

S3i vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Notre liste de cadeaux de Noël, pour les salariés, envoyée à la direction pour 2026

- Augmentations de salaires supérieures à l'inflation.
- Revalorisation de l'indemnité télétravail et des conditions d'application.
- Combattre le management et les syndicats toxiques.

- Augmentation des Tickets Restaurant à 11,97€ et un budget voté au parlement pour prolonger l'utilisation des TR dans les supermarchés.
- Une reconnaissance des heures sup. et leur paiement.

Bref : du pognon, du pognon et encore que du pognon !! 😊



Rejoignez S3i, le Syndicat qui bouge avec vous !

Devenir adhérent de S3i, c'est ;

- S'Informer et être soutenu, que ce soit sur le plan professionnel ou juridique.
- Connaître vos droits et rester à la page sur l'actualité sociale
- Devenir un acteur clé de **S3i** en participant activement aux débats et actions que nous menons.

Adhérer à S3i, cela coûte trop cher ? Non...

10 centimes par jour, ce n'est pas donné : c'est le prix d'un Malabar...

Les cotisations de nos adhérents sont une ressource indispensable et nécessaire pour nous permettre de fonctionner :

- frais de gestion courants
- financement d'actions de supports
- assistance juridique. Tout ce qui permet de mieux vous représenter.

Pourquoi votre adhésion à S3i est-elle essentielle ?

En ralliant **S3i**, vous donnez du poids à notre syndicat. La force de **S3i** réside dans la diversité de ses membres. Plus nous sommes nombreux, plus notre voix portera. Ensemble, nous pouvons faire une différence significative et être une force de proposition face à Sopra Steria. Rejoignez **S3i** et ensemble, façonnons un avenir où chaque voix compte !



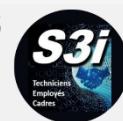
Direction le bulletin
d'adhésion

Montant des cotisations 2025

Adhérent non-cadre : 60 €

Adhérent cadre : 100 €

La cotisation max. annuelle revient à 34 €
après déduction fiscale crédit d'impôt de 66%



Vos contacts S3i partout en France

Vos contacts (Elus, RP, RS, DS) – Région Ile de France			
Milena AMOSSE	SSG	Latitude & Montreuil	sopra-idf@s3i-france.com
Belkacem BELBAHI	SSG		
Franck GANIZATE	I2S		
Jean-Christophe LEJEUNE	SSG		
Jean-Pierre BATTISTI	I2S		
Stéphane DRIARD	IS2		
Amaly PARANAVITHANA	SSG		

Vos contacts (Elus, RP, RS, DS) – Région Hauts de France			
Michel BUDZICH		I2S	sopra-lille@s3i-france.com
Cédric FRANCOIS			
Jean-François DELEU			

Vos contacts (Elus, RP, RS, DS) – Région Bretagne Pays de la Loire			
Yann JAFFRELOT	SSG	Nantes	sopra-nantes-rennes@s3i-france.com
Paul FRESNAY	I2S	Rennes	

Vos contacts (Elus, RP, RS, DS) – Région Rhône Alpes Auvergne			
Sylvain PERNAUD	I2S	Lyon	sopra-lyon@s3i-france.com
Adele REDISSI	SSG		
Rolande FORGE	I2S	Roanne	sopra-roanne@s3i-france.com

Vos contacts (Elus, RP, RS, DS) – Région PACA				
Marta MASTERNAK		I2S	Sophia	sopra-sophia@s3i-france.com
Marc DUMONT				
Patrick OLIVIERO				
Patrick VERBAEYS		I2S	Aix en Provence - Six Fours	sopra-aix@s3i-france.com
Anne ETIENNE				
Aurélien PALUSSIÈRE				

Vos contacts (Elus, RP, RS, DS) – Occitanie			
Alain MARTINEZ	I2S	Toulouse	sopra-toulouse@s3i-france.com